



VILLE
DU PUY EN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 05 juillet 2023**

Délibération n° 10

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230707-DEL_2023_0101-DE



Date de la Convocation :
jeudi 29 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le cinq juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
11/07/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Roland LONJON à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 22H40

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	CPA Centre ville : avenant n°10
----------------	---------------------------------

Rapporteur : Emmanuelle VIALANEIX

La Convention Publique d'Aménagement (CPA) et de renouvellement urbain du centre-ville de la commune du Puy-en-Velay, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2004, a été signée le 2 juin 2004.

Plusieurs avenants sont intervenus depuis, dont les derniers ont notamment permis de confier à l'aménageur certaines opérations du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) et d'adapter en conséquence la durée de la CPA sur le calendrier opérationnel en concordance avec la convention PNRQAD.

À ce jour, l'ensemble des opérations prévues à la CPA centre-ville ont été réalisées et mises à la collectivité. Restent deux secteurs opérationnels :

- les immeubles sis 6-8-10 rue Boucher de Perthes pour lesquels
- l'immeuble sis 9 rue Grangevieille.

Un 10ème avenant à la CPA centre-ville doit être conclu pour :

- Intégrer, après consultation des entreprises, le coût réel des travaux de restructuration lourde des immeubles 6-8-10 rue Boucher de Perthes.
- Différer les décisions de travaux à engager sur l'immeuble sis 9 rue Grangevieille compte tenu de la configuration de l'immeuble et des coûts travaux estimés.
- Revoir à la hausse la participation de la collectivité concédante à hauteur de + 171 117 € compte tenu du coût des travaux des immeubles 6-8-10 rue Boucher de Perthes ; le montant définitif de la participation de la collectivité concédante sera toutefois arrêté après que le montant de la vente des immeubles réhabilités sera connu.
- Intégrer la vente de l'immeuble sis 9 rue Grangevieille à la SPL du Velay, dans le cadre de la concession Cœur de Ville dont elle est titulaire. Cette vente permet à la Ville de différer les décisions à prendre sur l'immeuble en envisageant d'autres scénarii et issues possibles.

Ces évolutions conduisent à une modification du bilan global de l'opération :

- En dépenses, une augmentation de 422 595 € TTC correspondant principalement à l'actualisation des coûts de travaux sur les immeubles 6-8-10 rue Boucher de Perthes,
- En recettes, une augmentation globale de 401 659 € TTC liée principalement à l'augmentation de la participation de la collectivité concédante de 171 117 € et à la réévaluation des prix de cession des immeubles.

La nouvelle participation du concédant sur la durée de la concession s'élève à 7 407 503 €.

CR 6320010 CPA CENTRE VILLE									
Nouveau Bilan Prévisionnel Global Actualisé									
Bilan CRAC 2022									
	DEPENSES	Dernier bilan approuvé CRAC 2021	Réalisé au 31/12/2022	2022	2023	2024	2025	Nouveau	Ecart
A	EQUIPES OPERATIONNELLES	1 638 000	1 593 000	15 000	15 000	15 000	15 000	1 638 000	0
B	LOCAL EQUIPES	186 000	186 000	8 000	0	0	0	186 000	0
C	ACQUISITIONS & FRAIS ANNEXES	1 774 420	1 774 420	0	173 371	0	0	1 947 791	173 371
D	TRAVAUX D'AMBIAGEMENT	7 012 594	6 696 815	42 207	397 689	143 938	0	7 238 442	225 848
E	COMMUNICATION	19 166	19 166	0	0	0	0	19 166	0
F	AIDES AUX ACTIONS ECONOMIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0
G	AIDES AUX RELOGEMENTS	49 783	49 183	0	0	0	0	49 183	-600
H	ACTION D'AMBIAGEMENT (renouvellement urbain)	2 830 327	2 830 327	0	0	0	0	2 830 327	0
I	FRAIS DIVERS	15 632	15 632	0	0	0	0	15 632	0
J	REMUNERATIONS	857 040	815 123	13 751	31 635	8 033	25 201	880 012	22 972
K	FRAIS FINANCIERS	18 562	16 630	3 144	2 686	200	50	19 566	1 004
	DEPENSES HT	12 923 714	12 569 600	76 154	555 483	143 730	40 251	13 309 064	385 350
	DEPENSES TVA	1 477 810	1 426 697	5 948	64 918	23 441	0	1 515 056	37 245
	DEPENSES TTC	14 401 524	13 996 296	82 102	620 401	167 171	40 251	14 824 120	422 595
	RECETTES	Dernier bilan approuvé	Réalisé au 31/12/2022	2022	2023	2024	2025	Nouveau	Ecart
	Total participations concédant	7 236 386	7 090 734	87 565	322 000	34 769	0	7 407 503	171 117
A	CESSIONS IMMEUBLES ET COMMERCES	1 119 046	1 119 046	0	0	0	0	1 119 046	0
B	PARTICIPATIONS DIVERSES	10 544 323	9 506 725	95 218	661 404	777 523	0	10 945 652	401 329
C	PARTICIPATIONS VILLE (renouvellement urbain)	553 224	553 224	0	0	0	0	553 224	0
D	SUBVENTIONS (renouvellement urbain)	2 259 068	2 259 068	0	0	0	0	2 259 068	0
F	PRODUITS FINANCIERS	11 434	11 764	330	0	0	0	11 764	330
	RECETTES HT	12 934 758	11 933 318	82 287	605 336	770 411	0	13 309 064	374 307
	RECETTES TVA	1 558 963	1 523 134	13 261	56 069	7 112	0	1 586 315	27 352
	RECETTES TTC	14 513 846	13 476 572	95 548	661 404	777 523	0	14 915 504	401 659
	TVA différentielle	68 738	87 593	7 313	-11 251	-17 647	0	58 695	-10 043

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 26/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 21/06/2023

Le Conseil Municipal :

- VALIDE la proposition d'avenant n° 10 à la Convention Publique d'Aménagement du centre-ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°10 à la CPA centre-ville et à prendre
Délibération n°10 du mercredi 05 juillet 2023

toutes les dispositions permettant la mise en œuvre de

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230707-DEL_2023_0101-DE

Date de délibération:



VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 5 juillet 2023,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 05
juillet 2023